


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)

Prénationale Masculine Bourgogne Franche-Comté saison 2024-2025

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Prénationale BFC Masculine	 FFvolley Ligue Bourgogne Franche-Comté
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	PNM	
Commission sportive référente	CRS BFC	
Forme de jeu	6x6	
Hauteur du filet	2m43	
Taille du terrain	9m x 18m	
Genre	Masculin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	8
Compétition nécessitant un droit sportif	OUI
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	1
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Oui

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Extension volley ball
Licence mutation autorisée	Régionale et Nationale
Catégories autorisées	
Sénior	Oui
M21	Oui
M18	OUI Simple surclassement
M15	Oui triple surclassement régional
M13	Interdiction

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans le collectif, des joueurs inscrits sur la feuille de match	
Nombre maximum de joueurs mutés	4
Nb maximum de jeunes joueurs (jusqu'à M21) participant à une rencontre en Nationale/régionale/départementale le même week-end (double qualification)	Illimité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité
Regroupement de clubs / regroupement de licenciés	NON
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	3

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	20h
Plages d'implantation autorisées	Vendredi 20h30-21h30, samedi 16h-21h, dimanche 13h – 16h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai de la demande	15 jours avant la date initiale de la rencontre
Délai de réponse	8 jours après la demande de modification
<i>Sans réponse du club adverse sous 8 jours, une demande de modification de calendrier est automatiquement validée si le club recevant en fait la demande à la CSR.</i>	
<i>En cas de demande de modification hors délais, la demande est soumise obligatoirement à l'accord du club adverse. Sans réponse le mercredi précédent la date initiale de la rencontre, la demande est automatiquement refusée.</i>	
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Interdiction de changer de weekend	Dernière journée de chaque phase.
Interdiction de jouer au-delà de la date fixée par la CSR	Dernière journée de chaque phase.
En cas de forfait au match aller, l'équipe qui ne s'est pas déplacée jouera son match retour à l'extérieur	Oui

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes
Présence marqueur	H- 60 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres	40 minutes

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFV pour les rencontres du vendredi	Avant 2h00 (samedi)
Saisie des résultats sur le site FFV pour les rencontres du samedi	Avant 2h00 (dimanche)
Saisie des résultats sur le site FFV pour les rencontres du dimanche	Avant 2h00 (lundi)
Expédition des feuilles de match : FDME obligatoire, ou téléchargement de la FDM papier dans la saisie des résultats, en cas de dysfonctionnement FDME.	

Art 8 FORMULE SPORTIVE

1^{ère} PHASE

- Les équipes engagées dans le championnat PNM sont réparties dans une poule de 8 équipes.
- Formule de championnat en matchs aller et retour du **27/09/24 au 16/02/2025** pour établir un classement de 1 à 8. A l'issue de la 1^{ère} phase.
 - o Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} disputent des play-off d'accession
 - o Les équipes classées 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, et 8^{ème} disputent des play-down de maintien
- La dernière journée de la première phase ne peut pas être déplacée.
- Aucune rencontre ne pourra être déplacée au-delà de la dernière journée.

2^{ème} PHASE

Le classement des équipes lors de la 1^{ère} phase déterminera l'ordre des rencontres des play-off/classement. Les 4 premiers en play-off, les 4 suivants en play-down. Dates de la 2^{ème} phase : 15/03, 22/03, 5/04, 12/04, 19/04.

DEROULEMENT DES RENCONTRES PLAY OFF D'ACCESSION

- o Formule à élimination avec demi-finales et finales.
- o **DEMI FINALES :**
 - L'équipe classée première affronte l'équipe classée 4^{ème}, l'équipe classée 2^{ème} affronte l'équipe classée 3^{ème} en match aller et retour
 - Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} reçoivent le match retour à domicile.

½ FINALES (1-4)

15/03/2025	4 ^{ème} reçoit 1 ^{er}	3 ^{ème} reçoit 2 ^{ème}
22/03/2025	1 ^{er} reçoit 4 ^{ème}	2 ^{ème} reçoit 3 ^{ème}

- Chaque équipe se voit attribuer un nombre de points à l'issue de chaque rencontre comme en championnat (3 points pour une victoire 3-0 ou 3-1, 2 points pour une victoire 3-2, 1 point pour une défaite 3-2, 0 point pour une défaite 3-0 ou 3-1).
 - En cas d'égalité de points à l'issue des 2 rencontres aller/retour (victoire 3-2 pour chacune des équipes, ou victoire 3-0 ou 3-1 pour chacune des équipes), un golden set en 15 points sera disputé à la suite du dernier set du match retour.
 - Le vainqueur aux points sur l'ensemble des 2 rencontres ou du golden set sera alors qualifié pour la finale.
- **FINALE ET PLACES 3-4**
- Les 2 équipes vainqueurs des demi-finales et les 2 perdants des demi-finales s'affrontent en matchs aller et retour (match d'appui en cas d'égalité).
 - L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière recevra les rencontres 1 et 3 (en cas de match d'appui).
 - Chaque équipe se voit attribuer un nombre de points à l'issue de chaque rencontre comme en championnat (3 points pour une victoire 3-0 ou 3-1, 2 points pour une victoire 3-2, 1 point pour une défaite 3-2, 0 point pour une défaite 3-0 ou 3-1).
 - En cas d'égalité de points à l'issue des 2 rencontres aller/retour (victoire 3-2 pour chacune des équipes, ou victoire 3-0 ou 3-1 pour chacune des équipes), un match d'appui sera organisé la semaine suivante chez l'équipe la mieux classée.

	FINALE	PLACE 3-4
05/04/2025	EQUIPE LA MIEUX CLASSEE VAINQUEUR DE SA ½ FINALE reçoit EQUIPE LA MOINS BIEN CLASSEE VAINQUEUR DE SA ½ FINALE	EQUIPE LA MIEUX CLASSEE PERDANTE DE SA ½ FINALE reçoit EQUIPE LA MOINS BIEN CLASSEE VAINQUEUR DE SA ½ FINALE
12/04/2025	EQUIPE LA MOINS BIEN CLASSEE VAINQUEUR DE SA ½ FINALE reçoit EQUIPE LA MIEUX CLASSEE VAINQUEUR DE SA ½ FINALE	EQUIPE LA MOINS BIEN CLASSEE PERDANTE DE SA ½ FINALE reçoit EQUIPE LA MIEUX CLASSEE PERDANTE DE SA ½ FINALE
MATCH D'APPUI EN CAS D'EGALITE		
19/04/2025	EQUIPE LA MIEUX CLASSEE VAINQUEUR DE SA ½ FINALE reçoit EQUIPE LA MOINS BIEN CLASSEE VAINQUEUR DE SA ½ FINALE	EQUIPE LA MIEUX CLASSEE PERDANTE DE SA ½ FINALE reçoit EQUIPE LA MOINS BIEN CLASSEE VAINQUEUR DE SA ½ FINALE

- L'équipe vainqueur de la finale sera proposée comme candidate à l'accession en nationale 3 (sous réserve de respect des DAF).
- Les équipes classées de 2 à 4 se maintiennent en Prénationale Masculine pour la saison suivante.

DEROULEMENT DES PLAY DOWN DE MAINTIEN

- Formule à élimination avec demi-finales et finales.
- **DEMI FINALES :**
 - L'équipe classée 5^{ème} affronte l'équipe classée 8^{ème}, l'équipe classée 6^{ème} affronte l'équipe classée 7^{ème} en match aller et retour
 - Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} reçoivent le match retour à domicile.

½ FINALES (5-8)		
15/03/2025	8 ^{ème} reçoit 5 ^{ème}	7 ^{ème} reçoit 6 ^{ème}

22/03/2025	5 ^{ème} reçoit 8 ^{ème}	6 ^{ème} reçoit 7 ^{ème}
------------	--	--

- Chaque équipe se voit attribuer un nombre de points à l'issue de chaque rencontre comme en championnat (3 points pour une victoire 3-0 ou 3-1, 2 points pour une victoire 3-2, 1 point pour une défaite 3-2, 0 point pour une défaite 3-0 ou 3-1).
 - En cas d'égalité de points à l'issue des 2 rencontres aller/retour (victoire 3-2 pour chacune des équipes, ou victoire 3-0 ou 3-1 pour chacune des équipes), un golden set en 15 points sera disputé à la suite du dernier set du match retour.
 - Le vainqueur aux points sur l'ensemble des 2 rencontres ou du golden set sera alors qualifié pour la finale.
- **FINALE (5-6) ET PLACES 7-8**
- Les 2 équipes vainqueurs des demi-finales (5-8) et les 2 perdantes des demi-finales s'affrontent en matchs aller et retour.
 - L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière recevra le match retour
 - Chaque équipe se voit attribuer un nombre de points à l'issue de chaque rencontre comme en championnat (3 points pour une victoire 3-0 ou 3-1, 2 points pour une victoire 3-2, 1 point pour une défaite 3-2, 0 point pour une défaite 3-0 ou 3-1).
 - En cas d'égalité de points à l'issue des 2 rencontres aller/retour (victoire 3-2 pour chacune des équipes, ou victoire 3-0 ou 3-1 pour chacune des équipes), un golden set en 15 points sera disputé à la suite du dernier set du match retour.
 - Le vainqueur sera déclaré aux points sur l'ensemble des 2 rencontres, ou à l'issue du golden set en cas d'égalité.

	PLACE 7- 8	PLACE 5 - 6
05/04/2025	Equipe la moins bien classée perdante de sa ½ finale 5-8 reçoit Equipe la mieux classée perdante de sa ½ finale 5-8	Equipe la moins bien classée gagnante de sa ½ finale 5-8 reçoit Equipe la mieux classée gagnante de sa ½ finale 5-8
12/04/2025	Equipe la mieux classée perdante de sa ½ finale 5-8 reçoit Equipe la moins bien classée perdante de sa ½ finale 5-8	Equipe la mieux classée gagnante de sa ½ finale 5-8 reçoit Equipe la moins bien classée gagnante de sa ½ finale 5-8

- L'équipe classée 8^{ème} à l'issue du play down sera rétrogradée en Régionale masculine la saison suivante.
- L'équipe classée 7^{ème} jouera un match de maintien contre l'équipe classée 2^{ème} à l'issue du championnat régional.

Art 9 – ACCESSION ET RELEGATION (Droits sportifs) définies par la FFV

Les droits sportifs attribués en fonction du classement à l'issue de la saison 2024/2025 sont :

Saison 2024/2025		
Classement	1 ^{er}	N3M (sous réserve de respect des DAF)
	De la 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} place	PNM
	7 ^{ème} place	MATCH DE BARRAGE contre le 2 ^{ème} de régional masculine le week-end du 19/04/2025
	8 ^{ème} place	Descente en régionale masculine

L'équipe la mieux classée à l'issue du championnat Prénational (ou de la poule d'accèsion) est déclarée championne de Bourgogne Franche-Comté et accède en Nationale 3 sous réserve du respect des DAF. Les équipes qui souhaitent accéder en nationale pour la saison 2025/2026 devront respecter les obligations de formation des entraîneurs (DNE1 requis pour la N3).

Art 10 - CRITERES D'ELIGIBILITE A L'ACCESSION EN DIVISION NATIONALE 3

Critères FFVOLLEY

Art 11 – BALLON

Type de ballons autorisés	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	14
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art 12 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « extension Volley-ball » permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement de l'extension correspondante.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 13 – DAF

Obligation pour le GSA d'avoir une équipe réserve masculine	Non
Obligation pour le GSA d'engager une équipe en coupe de France jeune masculine	Non
Minimum d'Unités de Formation senior (UF)	0
Minimum d'Unités de Formation jeune (UF)	1
Les Unités de Formations sont attribuées sans distinction de genre	Oui
Minimum d'équipes jeunes dans le championnat régional	1
Minimum de licenciés « Compétition extension Volley Ball» avant le 15/02/2025	15

Pour les explications concernant les UF des DAF : http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2024-2025/FFvolley_RGDAF_2024-25.pdf

ART 14 - CONFORMITES ENCADREMENT POUR LES GSA AYANT ENGAGE AU MOINS UNE EQUIPE EN CHAMPIONNAT PRENATIONALE

L'entraîneur référent de l'équipe Prénationale doit posséder à minima le Diplôme Régional d'Entraîneur 1 (DRE1) ou être en cours de formation sur la saison sportive (au moins 1 module).